

# PALAIS DE JUSTICE DE PERPIGNAN

PYRÉNÉES-ORIENTALES - 66

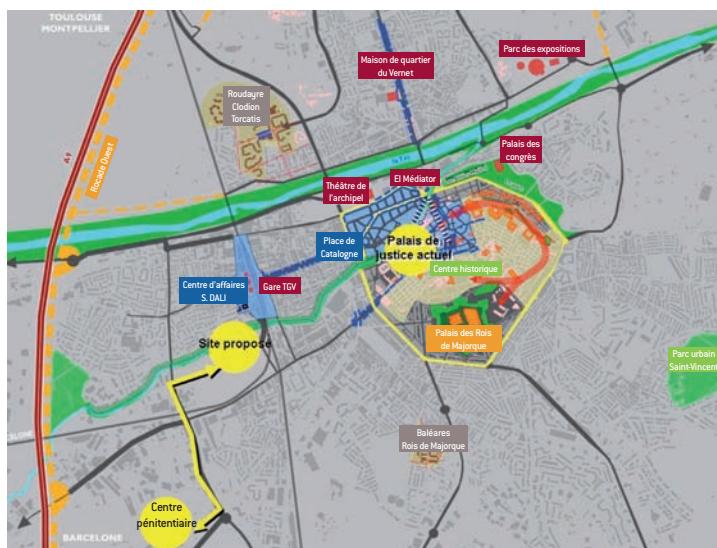


> LES CHIFFRES

> LE PROJET EN TEMPS RÉEL

## Un futur palais de justice pour tous les Perpignanais

À l'horizon 2015, l'ensemble des juridictions perpignanaises sera regroupé au sein du nouveau quartier de Saint Assiscle.



Le futur palais de justice sera situé à proximité immédiate du centre-ville de Perpignan

**APRÈS L'ÉTUDE** de différents scenarii concernant le redéploiement des juridictions perpignanaises aujourd'hui

réparties sur trois sites distincts, la Chancellerie a choisi, en concertation avec les élus locaux et les chefs

...

Surface du terrain :  
**7 000 m<sup>2</sup>**

Surface du futur palais de justice :  
**6 000 m<sup>2</sup>** S.U environ /  
**9800 m<sup>2</sup>** SHON

**3** salles d'audiences pénales publiques

**5** salles d'audiences civiles publiques

> L'AGENDA

Choix du site :  
**septembre 2009**

Approbation du programme :  
**janvier 2011**

Obtention du permis de construire :  
**1<sup>er</sup> trimestre 2013**

Début des travaux :  
**1<sup>er</sup> trimestre 2013**

Remise des clés :  
**4<sup>e</sup> trimestre 2014**



Vue nord-est vers l'hyper centre de Perpignan



Vue sud-ouest vers le centre pénitentiaire

...

de cour et de juridiction, de regrouper le Tribunal de Grande Instance (TGI), le Tribunal d'Instance (TI), le Tribunal de Commerce (TC) et le Conseil de Prud'hommes (CPH) sur un même terrain dans le quartier de Saint Assisile.

Celui-ci se situe dans le périmètre du projet d'aménagement général du quartier des jardins de la Basse, porté par la Direction de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Architecture de la ville (DAUA). Ainsi, outre l'amélioration des conditions de travail et du fonctionnement

entre juridictions qui ont été les vecteurs de ce choix, l'inscription de cette opération au sein d'un projet d'aménagement ambitieux constituait également une opportunité à saisir.

Le projet passe désormais en phase opérationnelle : finalisation de l'acquisition foncière, approbation du programme fonctionnel et technique par les juridictions et lancement de la consultation en partenariat public-privé (PPP) sont au programme de cette fin d'année.

&gt; INTERVIEW

## 3 QUESTIONS

à Catherine Mallet-Huet,  
Magistrate déléguée à l'équipement (MDE)  
à la cour d'appel de Montpellier

En tant que MDE, quel rôle jouez-vous dans la préparation et la mise en œuvre de cette opération ?

Le MDE joue un rôle de conseil, d'interface entre les utilisateurs et l'APIJ. Il facilite également la coordination des divers intervenants sur le projet. Son positionnement auprès des Chefs de Cour d'appel lui permet d'apporter un éclairage régional.

Pourquoi le regroupement des juridictions en une unique cité judiciaire est apparu comme étant la meilleure solution face aux différents scénarios étudiés ?

Le regroupement des juridictions perpignanaises en un unique palais de justice est apparu comme étant le choix le plus rationnel. La restructuration et l'extension du palais historique étaient soumises à de très fortes contraintes techniques et n'apportaient pas de solution réellement satisfaisante pour l'avenir.

D'après vous quelle image de la Justice à Perpignan cette opération dessine-t-elle ?

Le site retenu est situé dans un quartier en devenir de Perpignan : à proximité du pôle d'échanges de la future gare TGV et dans le périmètre du projet d'aménagement général du quartier des jardins de la Basse. Ainsi, la présence de la justice ne peut qu'être très fortement symbolisée par la création d'un seul point judiciaire dans un futur quartier « phare » de Perpignan.